## La qualité de l'environnement

Globalement, les habitants du Brabant wallon jouissent d'un cadre de vie agréable. Pour le maintenir face à l'augmentation de population et d'activité économique, des efforts supplémentaires devront être faits. Si le Brabant wallon ne souffre pas de lourdes pollutions industrielles, la qualité de la vie est néanmoins affectée par la pollution du trafic automobile, tant en ce qui concerne les polluants atmosphériques (particules, ozone, etc.) que par le bruit.

La biodiversité est affectée par le morcellement et l'urbanisation du territoire, mais peut néanmoins réapparaître en lien avec certaines pratiques de jardinage et de loisirs ou avec une gestion écologique des espaces publics.

La qualité des sols agricoles est menacée par les pratiques intensives qui entraînent la perte d'humus et l'érosion, et l'eau souterraine reste en danger d'excès de nitrates, vu la fragilité de la zone des sables bruxelliens.

Le risque d'inondation de certains bassins a bien été démontré ces dernières années et mérite une attention accrue en termes de constructions en vallée, et surtout de prévention des crues.

## Les outils de l'aménagement du territoire

En 2006 nous dénoncions l'absence d'outils d'orientation et de réflexion à propos de l'aménagement du territoire à l'échelle de la Province. En effet, beaucoup de communes ne possédaient pas, par exemple, de schéma de structure (SC). Depuis lors, les démarches de planification se sont multipliées, qu'il s'agisse des schémas de structure ou des plans communaux de mobilité (PCM). Cela dit, fin 2011, il n'y avait encore que 8 communes sur 27 qui disposaient d'un SC. Et dans certains cas, le schéma de structure a été élaboré sans participation ni implication réelle de la population ou d'intégration d'enjeux provinciaux ou régionaux. Par contre, les PCM se sont généralisés et seule la commune de Mont-St-Guibert n'a pas adhéré à cette démarche.

Au niveau provincial, un plan de mobilité est aujourd'hui approuvé. Il propose une trentaine de mesures notamment en lien avec l'aménagement du territoire en mettant un frein à la dispersion des activités et des zones bâties et en articulant le développement territorial autour des systèmes de transport.

Malheureusement, on manque encore de leviers pour obliger les constructeurs/lotisseurs à prévoir des logements plus modestes et plus compacts, voire une part de logements sociaux dans les grands projets immobiliers.

Enfin, la captation des plus value foncière et la péréquation cadastrale restent un tabou (au niveau régional) et cela constitue un frein puissant à une révision des zones à bâtir ou à une politique foncière.